

DELIBERATIONS EXAMINEES EN CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité,

Vu la délibération n° 2022-05-12 en date du 20 juin 2022 du Conseil Municipal,

CONSEIL MUNICIPAL DU 17.07. 2024 A 19 H 00

N°	DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES	Vote
01	Encaissement de chèque Assurance GROUPAMA	Adoptée
02	Règlement mobilités Bourgogne Franche-Comté de frais de déplacement I.A.E	Adoptée
03	Maitrise d'œuvre relative à la réhabilitation du bâtiment MAIRIE	Adoptée
04	Coordination SPS et contrôle technique du projet de réhabilitation du bâtiment MAIRIE	Adoptée
05	Demande de subvention Association les Brule-Loups / Entre-les-Fourgs pour l'achat de 2 conteneurs « maritime »	Adoptée
06	Extension du groupe scolaire « La Jougna » (Étude de faisabilité)	Adoptée
07	Décision Modificative du budget cimetière 2024	Adoptée

LE MAIRE,



Michel MOREL